

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2026
DELIBERATION N°2026-53

Envoyé en préfecture le 29/07/2026

Reçu en préfecture le 29/07/2026

Publié le

ID : 030-213000474-20260729-2653DEL-DE



Le 28 juillet 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 22 juillet 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Marie-Pierre TRONC, Maire.

PRESENTS (21) : Marie-Pierre TRONC, Dominique BERTHUOT, Frédérique VIALA, Julien DUMAS-LAIROLLE, Laurence REYNAUD, David BELTRAN, Michèle CHAMOUTON, Jean-Luc MEYRUEIS, Emmelyne GUARDADO, Jean-Paul FOSSEY, Patrick ASTIER, Elisabeth HUGUES, Cyril FELGEROLLES, Philippe DAUMAS, Hélène VALET-COMEYNE, Romain DUMAS, Muriel BORTOLLOTTI, Aurélien CARDIN, Véronique CHRISTELLER, Kitaiha TOURE, David VERVANDIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (8) : Sandrine CHAPUS à Elisabeth HUGUES, Marie-Laure ETEVE à Marie-Pierre TRONC, Delphine BOURGEAULT à Julien DUMAS-LAIROLLE, Morgan NEPOTY à Jean-Paul FOSSEY, Cédric JOUBERT à Dominique BERTHUOT, Morgane DEPIERRE à Laurence REYNAUD, Roger SEGUELA à Aurélien CARDIN, Chrystelle MALLET à Kitaiha TOURE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hélène VALET-COMEYNE.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION EMY PETIT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'Émy PETIT est une jeune Bouillarguaise championne de France féminine de motocross 2024, 2025 et vice-championne benjamin au championnat de France minivert avec les garçons en 2025 avec une moto en 85 cm³,

Considérant que cette année, elle s'est qualifiée au milieu des garçons à 4 épreuves sur 5 en championnat de France cadet,

Considérant que l'année prochaine, elle changera de catégorie et passera en 125 cm³ et participera au championnat de France féminin, Europe et peut-être au niveau mondial,

Considérant que la presse et les réseaux sociaux parlent d'elle,

Considérant qu'elle est soutenue par des sponsors et des commerçants bouillarguais,

Considérant que pour l'accompagner, une association a été créée en son nom,

Considérant la proposition de verser une subvention de 500 € sur le budget 2026 à cette association,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Marie-Pierre TRONC, Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE**

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € en 2026 pour soutenir les performances sportives d'Émy PETIT, via son association ainsi dénommée « ASSOCIATION EMY PETIT »
- de dire que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2026 (fonctionnement)
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marie-Pierre TRONC.



Certifié exécutoire par Mme le Maire, compte tenu de

La réception en Préfecture le :

Affiché/publié le :

29/07/26
30/07/26

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.